



La Fédération des Carrières de Petit Granit-Pierre Bleue de Belgique, constituée sous forme d'ASBL, a pour objet l'étude, la protection et le développement des intérêts de ses membres ainsi que la notoriété des produits en Petit Granit - Pierre Bleue de Belgique et des marques collectives liées à ces produits tant à l'intérieur de la Belgique qu'en dehors de ses frontières.

L'association a également pour objet d'assurer la représentation de ses membres et de leurs intérêts auprès d'interlocuteurs, tant publics que privés, en Belgique et à l'étranger. Elle est notamment représentée auprès des instances de l'État, des Régions ainsi que des autorités, institutions et organes de l'Union européenne et des groupements et associations professionnelles.

La marque Petit Granit - Pierre Bleue de Belgique® est déposée au niveau européen.

L'ensemble des carrières membres bénéficient de l'Agrément technique (ATg) Petit Granit-Pierre Bleue de Belgique et de l'Appellation d'Origine Locale Petit Granit d'âge géologique tournaisien.

### **Argumentaire en faveur de l'utilisation de la pierre bleue wallonne**

*« Le petit granit est, on peut le dire, la véritable pierre nationale de la Belgique, et l'une des meilleures pierres à bâtir connues. A la grande résistance à l'écrasement qu'elle présente, se joignent : une taille facile, permettant l'exécution de fines moulures et des sculptures les plus compliquées, une élasticité suffisante et une inaltérabilité complète à la gelée et presque indéfinie aux intempéries ».*

Paul COMBAZ, La Construction. Principes et applications, 1895.

Cette citation datant de plus d'un siècle, est toujours d'actualité; en effet, grâce aux qualités du Petit Granit-Pierre Bleue de Belgique, au savoir faire de leurs personnels et à leurs équipements de pointe, les carrières wallonnes sont considérées comme parmi les plus performantes des exploitations de roches ornementales calcaires d'Europe. La réputation séculaire de leurs productions est toujours incontestée.

**Le manque d'investissements publics provoque cependant depuis quelques mois une diminution sensible de la demande; les perspectives sont donc préoccupantes.**

**A cette situation s'ajoute la pénétration croissante sur le marché belge de pierres asiatiques de substitution, principalement chinoises, de qualité souvent médiocre; ces pierres sont de plus en plus utilisées dans les grands travaux publics et subsidiés spécialement à Bruxelles et en Région flamande.**

C'est en priorité contre ces importations que notre secteur veut lutter notamment par une sensibilisation du monde politique et des administrations.

Avant d'examiner les conséquences des importations actuelles, essentiellement en provenance de Chine, il y a lieu de décrire ce que sont ces pierres importées.

## 1. Caractéristiques des pierres asiatiques

### 1.1. Origine de la pierre

Les provenances diverses incontrôlables résultant d'une extraction anarchique sont souvent mélangées sans aucun souci de traçabilité et d'homogénéité géologique (mélange de roches sédimentaires et métamorphiques...).

### 1.2. Aspect de la pierre

L'aspect des pierres importées n'est pas celui de la Pierre Bleue de Belgique : teintes différentes, tâches de rouille, absence de crinoïdes, autre prise de patine à l'usage, autre structure géologique ...

### 1.3. Résistance au gel et caractéristiques mécaniques et chimiques

Devant des pierres inconnues chez nous et qui n'ont donc pas fait leurs preuves par l'usage, il ne suffit pas d'accepter les caractéristiques techniques fournies par les importateurs ; il faut vérifier si tous les essais, notamment de résistance au gel, ont bien été réalisés par un organisme belge agréé et impartial. Il importe de vérifier également si les normes obligatoires et les autres niveaux d'exigences sont respectés.

Il est bien connu par exemple que la résistance à l'écrasement et la composition chimique des pierres asiatiques sont très différentes entre elles et peu homogènes (présence de fer, de dolomie, ...)

### 1.4. Méthode d'extraction

En Extrême-Orient, les blocs sont souvent détachés des bancs à l'explosif (cette pratique a disparu depuis longtemps dans nos régions). Les blocs sont également basculés de grandes hauteurs afin de produire en même temps des granulats et de la pierre de taille !

Ces techniques d'extraction archaïques et l'utilisation anarchique d'explosifs occasionnent de nombreuses micro-fissures non décelables lors de la mise en œuvre mais qui provoqueront des altérations importantes longtemps après la pose.

### 1.5. Sélection

La sélection des pierres est le principal savoir-faire du carrier: pour garantir la qualité des produits vendus ; seules 15 à 20 % des pierres extraites de nos carrières sont commercialisés comme pierres de taille.

Cette sélection est déficiente dans les carrières d'Extrême-Orient, il suffit, pour s'en convaincre, de visiter -par exemple- le chantier catastrophique de la gare de Leuven où moins de 20% des pierres posées sont conformes au cahier des charges mais on a laissé faire comme toujours pour les pierres fournies par des importateurs.

Les producteurs asiatiques ignorent totalement la rigueur appliquée dans nos carrières pour la sélection en terme de qualité lors du processus continu de l'extraction jusqu'aux différents produits finis. Dès lors, aucune traçabilité des pierres asiatiques ne peut être garantie.

### 1.6. Certifications

Les pierres bleues wallonnes ont obtenu un certain nombre de certifications qui garantissent la qualité, la bonne organisation et les conditions sociales de leur production (Agrément technique avec certification, ISO, Appellation d'Origine Locale, Label social ...). Leur qualité et leur bonne tenue sous nos climats sont attestées par les réalisations du passé, souvent anciennes de plusieurs siècles.

**Par contre, les importateurs obtiennent trop facilement pour les pierres asiatiques des certificats d'équivalence voire de complaisance délivrés sans aucune rigueur (marque COPRO, agrément technique Atg « light » ? ...).**

Pour obtenir leurs certifications, les carrières wallonnes ont dû consentir des efforts financiers très importants mais, pour les fournitures étrangères, on se contente souvent de quelques tests par lots non représentatifs de l'ensemble des fournitures. Il en découle une perte de compétitivité injuste de nos produits conformes aux critères de réception exigeants en vigueur mais qui ne sont pas appliqués avec rigueur aux pierres importées.

## 2. Environnement

### 2.1 Dégradation de notre cadre bâti

**Les pierres exotiques vont dégrader nos paysages urbains et notre patrimoine.** Ces pierres, en vieillissant, vont se patiner différemment de celles posées précédemment dans nos rues et nos bâtiments. Des taches de rouille apparaissent déjà sur certains chantiers importants réalisés en pierre chinoise.

De plus, les entrepreneurs ont pris l'habitude de compléter les fournitures exotiques par des pierres de chez nous (pièces difficiles à réaliser, pièces brisées ou non conformes impossibles à remplacer rapidement par les carrières asiatiques ...). Par conséquent, à l'intérieur d'un même chantier, on peut déplorer des différences consternantes de qualité et d'aspect.

### 2.2 Développement durable

**Les méthodes d'exploitation en Chine ne respectent aucune règle de protection de l'environnement. Le transport des pierres asiatiques par bateau jusqu'en Europe consomme cent fois plus d'énergie que celui de nos fournitures.**

**Dans le cadre du développement durable, des critères environnementaux devraient être introduits dans les cahiers des charges des travaux publics et subsidiés.**

## 3. Economie

### 3.1. Emploi

Le secteur carrier (roches ornementales) emploie directement près de 1.000 travailleurs en Wallonie principalement en province de Hainaut mais aussi en provinces Liège et de Namur et, indirectement, plusieurs milliers en Belgique et dans les pays limitrophes. En effet, la plupart de nos produits sont façonnés par des entreprises locales de taille de pierre installées principalement en Région flamande. Ces emplois, directs et indirects, sont gravement menacés par les importations asiatiques de produits finis.

Il faut noter que la plupart des travailleurs de notre secteur à forte intensité de main d'œuvre viennent de régions connaissant un taux de chômage important; leur degré de qualification à l'embauche est généralement bas. Les formations spécifiques aux métiers de la pierre sont données par les carrières avec le concours de l'Asbl CEFOMEPI (Centre de Formation aux Métiers de la Pierre).

### 3.2. Retombées économiques pour les Pouvoirs Publics

Un mémoire de fin d'études sur la compétitivité de notre secteur a été réalisé par M Nicolas Servatius (Ecole de Commerce Solvay – Université Libre de Bruxelles). Dirigé par le professeur Anne Drumaux, il a pour titre « *Analyse du contexte de la compétitivité du secteur de la pierre bleue en Wallonie* ».

Dans le chapitre consacré à l'« Impact au niveau des rentrées de l'Etat d'une diminution d'activité des carrières », il estime que, **lorsque les Pouvoirs Publics commandent pour 1000 € de pierre bleue aux carriers belges, ils en récupèrent 410 € sous diverses formes.**

Cet impact concerne uniquement les carrières et ne tient pas compte de leurs clients tailleurs de pierre et marbriers. **Il va sans dire que cet impact est quasi-nul lors d'une importation.**

**Dans notre pays régionalisé, cet argument n'est, le plus souvent, pas pris en considération car chaque entité régionale ne prend pas en compte ce qui se passe au dessus ou à côté d'elle.**

### 3.3 Impact de nos livraisons dans les chantiers de voirie

La part de nos produits dans un chantier d'aménagement urbain est généralement limitée en terme de budget. L'impact de la pierre de qualité sur l'esthétique de la réalisation et sur sa tenue dans le temps est pourtant essentiel.

**Mais c'est sur le lot pierre que l'entrepreneur cherche à contourner les cahiers des charges en recherchant la solution de la pierre importée parce qu'elle est moins chère même si elle est de moindre qualité et qu'elle ne respecte pas la volonté du maître d'ouvrage ni le cahier des charges.**

#### 4. Conditions de travail

Il faut souligner que les conditions de travail dans certains pays asiatiques sont très loin des nôtres : travail des enfants, sécurité au travail inexistante, durée du temps de travail excessive, pas de protection sociale ni de représentation syndicale...

**Le coût de la main d'œuvre dans le travail de la pierre en Asie est dérisoire (2 à 3 dollars par jour soit environ 100 x moins cher que chez nous); cela situe le niveau d'exploitation de la main d'œuvre.**

Le gouvernement belge a pris l'initiative d'instaurer un « **label social** ». Il s'agit d'une première mondiale et plusieurs carrières de notre secteur ont décidé de s'inscrire dans cette démarche. Ce label, malheureusement méconnu, garantit que notre production a été réalisée en respectant les règles de l'Organisation Internationale du Travail (O.I.T.).

**Il est parfois envisagé que des clauses sociales soient imposées dans les cahiers des charges mais sans concrétisation jusqu'ici.**

***Ne pourrait-on pas exiger pour les travaux publics des matériaux produits dans la dignité ?***

#### 5. Image du secteur

Les clients de nos carrières sont aussi en fine les consommateurs particuliers.

D'importants efforts d'information du public sont consentis par les carrières et par l'Asbl Pierres et Marbres de Wallonie pour promouvoir leurs produits. **L'aval donné par les Pouvoirs Publics à l'utilisation des produits asiatiques de qualité inférieure dans les grands travaux déforce considérablement notre crédibilité.**

Cela dévalorise gravement notre image en provoquant un amalgame entre nos produits et ceux, de mauvaise qualité, qui sont importés et mis en œuvre.

Les importateurs utilisent une publicité mensongère et introduisent une confusion trompeuse dans les appellations et les caractéristiques techniques.

#### 6. Procédures administratives

Les recours en cas de non-respect des cahiers des charges sont quasi impraticables pour les producteurs belges de matériaux de construction. Nous sommes généralement mis devant le fait accompli. Les autorités rechignent généralement à arrêter des chantiers et/ou à faire démonter les produits qui ont été posés, même s'ils ne sont pas conformes au cahier des charges,. En Belgique, l'entrepreneur trouve toujours un arrangement pour soi-disant ne pas accroître les désagréments causés à la population par un retard des travaux.

Les procédures de recours sont longues, coûteuses et on ne peut espérer, jusqu'à présent, que des résultats très limités.

#### 7. Cahiers des charges : la situation est devenue intenable

Sous le prétexte du principe de libre concurrence et de directives européennes, les cahiers des charges actuels laissent trop souvent la porte ouverte aux interprétations quant à la nature du matériau exigé. Les rares entrepreneurs qui n'essaient pas de les contourner et qui y répondent avec la pierre bleue de Belgique se voient souvent exclure du marché par leurs concurrents qui auront interprété le cahier des charges à leur avantage en soumissionnant avec de la pierre étrangère moins chère même si elle n'est pas voulue par le maître de l'ouvrage.

**Si la volonté des Pouvoirs Publics est d'avoir de la pierre étrangère dans leurs chantiers, il serait, à tout prendre, préférable de prescrire clairement des pierres d'origine asiatique pour qu'il n'y ait plus d'amalgame entre les différents produits. La confusion actuelle nuit gravement à la transparence des marchés et à la qualité des travaux exécutés.**

## CONCLUSIONS

*Le but du présent argumentaire est d'informer et de sensibiliser ; il n'est pas de proposer des solutions toutes faites ; il propose néanmoins certaines mesures. Pour les appliquer, il faut une volonté politique.*

*Pour maintenir une industrie extractive de la roche ornementale, il faut que les décideurs prennent position pour une utilisation préférentielle des pierres extraites en Europe par rapport aux pierres asiatiques importées.*

*Ils doivent prendre en compte les critères socio-économiques, environnementaux, qualitatifs, esthétiques, culturels, ... sans toujours se retrancher derrière les directives européennes de libre concurrence ou de l'O.M.C. qui ne s'appliquent pas aux fournitures asiatiques.*

*Nous sommes pour la libre circulation des biens si tous les producteurs ont des conditions compétitives comparables. Sachant qu'en Asie un travailleur coûte 2 ou 3 € par jour (soit 100 fois moins que chez nous) et même si la productivité est bien supérieure chez nous, il n'est pas possible de compenser une telle différence de coût dans une industrie à forte intensité de main d'œuvre comme la nôtre.*

*En Belgique, dans notre industrie, 100.000 € de commandes permettent d'assurer un emploi en carrière pendant un an toutes charges comprises.*

*Plus de quarante pour-cent du chiffre d'affaires de nos carrières retournent à l'Etat, aux Régions, à la Sécurité Sociale ..., sous forme de cotisations, de contributions et de taxes diverses.*

*L'utilisation massive de pierres importées détruit l'emploi au profit de quelques entrepreneurs et des importateurs qui polluent le marché et dégradent la qualité et la pérennité des ouvrages.*

*Nous ne demandons pas de subsides ; nous exigeons que les commandes publiques ne soient plus détournées vers des importateurs de substituts médiocres dans l'indifférence générale.*

*Importerait-on bientôt chez nous des entrepreneurs ou des fonctionnaires chinois parce qu'ils coûteraient moins cher que les nôtres ? C'est évidemment exclu car ils sont irremplaçables ;*

*nos pierres aussi sont irremplaçables....*

Janvier 2008

**NB :** Plus d'informations sur les pierres asiatiques dans nos publications en ligne sur notre site web : [www.federationpierrebleue.be/publications.htm](http://www.federationpierrebleue.be/publications.htm)